



## Problème mode de garde

-----  
Par meije

Bonjour

Mon fils de 17 ans et demi ne va plus chez son père depuis deux mois (en sachant qu'il a un jugement de garde alternée)  
Trop conflictuel entre son père et lui...

Quesque je risque réellement en tant que mère? Mon fils a été déposer une main courante à la gendarmerie et a fait également un courrier au jaf pour les mettre au courant de la situation

Est-ce utile de demander une révision du jugement en sachant qu'une procédure est longue et que mon fils sera majeur dans 6 mois?

Merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous risquez des poursuites pour non représentation d'enfant, qui est un délit. S'il veut vous ennuyer le père peut déposer plainte. Juridiquement votre fils n'est pas encore apte. Au vu de l'âge de votre fils je ne suis pas sûre que cela aboutisse à une condamnation, mais vous pourriez être convoquée à la gendarmerie.

Demander une révision du jugement pour la résidence alternée me semble inutile au vu des délais. En revanche, si votre fils compte faire des études, que le père a un certain niveau de revenus, et que vous ne pouvez l'assumer seule, il va falloir demander une pension alimentaire. Si les relations sont dégradées, le père n'aura peut-être pas envie de payer de son plein gré.

De plus, en cas de demande de bourse, cela permettra que seuls vos revenus soient pris en compte.

Qu'appelez-vous "conflictuel" ? Il y a des violences physiques ou verbales (injures, menaces), ou c'est "simplement" des disputes ?